

au développement des qualités du cœur et des facultés de l'esprit. Il s'est dévoué pour cette noble cause. Dans tous les rangs de sa paroisse, il a fait établir des écoles qu'il a dirigées en grande partie par ses sages conseils. Il les visitait souvent, prenant un grand intérêt au progrès des élèves et portant une grande attention au programme des études. Si la paroisse de Saint-Grégoire possède aujourd'hui le couvent qui fait son ornement et sa gloire, c'est dû en grande partie à son grand désir de répandre une saine éducation parmi le peuple. Malgré son vieil âge, ce zèle ne se ralentissait pas ; et il avait l'intention de faire construire une autre magnifique bâtisse pour ce couvent, lorsque la mort » etc.

« C'est là, (à Saint-Grégoire), dit le *Journal de l'Instruction publique* dirigé par feu M. Chauveau, que la force et la douceur de son zèle opéra des merveilles jusqu'à sa mort. M. Harper était le père de ses paroissiens, le protecteur éclairé de toutes les œuvres de l'éducation ».

Et Mgr Suzor lui-même : « M. Harper était animé d'un zèle ardent pour tout ce qui touche aux intérêts de la religion et de l'éducation ».

A l'époque de la fondation, en 1853, M. Marquis n'a que sept ou huit années de prêtrise. M. Harper, qui a commencé par neuf années de mission, possède en plus vingt-trois années de ministère comme curé dans la paroisse. Si l'un, le premier, est entreprenant, zélé, actif, le dernier est homme d'expérience et de tête et fort dévoué à l'éducation, comme il est admis.

Un des distingués citoyens de ce pays, feu le docteur Bourgeois, de regrettable mémoire, parlant du curé Harper, qui fut son ami, disait : « Je n'ai peut-être jamais connu un esprit de cette envergure, un homme de cette autorité. »

De quelque côté donc que l'on regarde les choses, Monseigneur, les présomptions qui découlent de la réalité semblent être précisément le contraire de celles que — avec la plus grande bonne foi sans doute, — Votre Seigneurie cherche à établir. Il y a même plus que des présomptions contraires, ici.

Monseigneur cite une partie du mandement de l'évêque des Trois-Rivières, en 1856, mandement où il est dit que les Sœurs « ont été formées à la connaissance et à la pratique des